

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2021/04/28/2021020776/justel>

Dossier numéro : 2021-04-28/03

Titre

28 AVRIL 2021. - Arrêté ministériel établissant les règles d'inspection et de certification de la production de pommes de terre de semence (TRADUCTION)

Source : AUTORITE FLAMANDE

Publication : Moniteur belge du 30-04-2021 page : 41452

Entrée en vigueur : 01-05-2021

Table des matières

Art. M

Texte

Article M. (NOTE : pas de version française, voir version néerlandaise)